

Délibération n°
2024.010

Séance du 05/03/2023
N° ordre : 06



Nombre de membres

- En exercice : 9
 - Présents : 7
 - Excusés : 2
 - Votants : 9
- dont 2 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	9	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

**DEMANDES
CHEQUES-TAXI**

Certifiée exécutoire

Date de publication et de
notification : 07/03/2024

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le cinq mars deux mil vingt-quatre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 27 février 2024

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, André CHASTAN, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Nadine FEUILLADE, Éric ESCLAFER.

EXCUSES : Marie-Odile MORIN (pouvoir donné à André CHASTAN), Lydie FERNANDES (pouvoir donné à Dominique BORDE-ROLLE).

SECRETARE : Élisabeth DEJEAN

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2021.015 du 30/11/2021 modifiant le règlement communal d'aide facultative suite à l'ABS ;

Considérant le règlement communal d'aide sociale facultative ainsi approuvé ;

Considérant les demandes de chèques-taxi présentées par la Vice-présidente du C.C.A.S ;

Considérant que les conditions d'accès au « chèque-taxi » sont respectées ;

Après avoir examiné ces dossiers, le C.C.A.S. :

- **DÉCIDE d'attribuer pour l'année 2024 les chèques-taxi de la manière suivante :**

Bénéficiaires		Coût annuel	Prorata en cours d'année	Nombre de chèques
Numéro	Catégorie			
CQ2024/002	C	120 €	90 €	6

- **DIT que les chèques-taxi ainsi attribués sont valables uniquement pour l'année 2024.**
- **AUTORISE le Président à faire mandater à l'exploitant-taxi la participation de 15 € correspondant aux chèques attribués, ci-dessus, sur présentation d'un état détaillé mensuel avec les coupons justificatifs.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 5 mars 2024,

Le Président,



Alain LAPACHERIE